

Photo

Association sportive fondée en 1910

Rowing Club de Marseille

34, boulevard Charles Livon 13007 Marseille

Tél. / Fax : 04 91 52 27 15

Messagerie : rcmarseille.avironfrance@gmail.com

Site : <http://www.rowingmarseille.fr/>



N° de licence :

Catégorie :

Reçu par :

Bulletin d'adhésion ou renouvellement 2015-2016

DATE du certificat médical de – de 1 an :

Compétition oui non

La pratique ne sera autorisée qu'après réception de ce certificat médical et une photo d'identité

M. Mme Mlle Nom : Prénom :

Né(e) le :/...../..... A : Nationalité :

Adresse.....

Code Postal Ville : Tél. Fixe / Portable :

Email :@.....

Profession :

Casier n°

Personne à prévenir en cas de problème : Tél. :

Tarifs Saison 2015 / 2016			
Droit d'entrée	Cotisation - 25 ans	Cotisation + 25 ans	Casier
130,00 €	275,00 €	440,00 €	25,00 €

NB : La cotisation intègre la licence reversée à la FFA, soit 37.40€ pour la saison 2015/2016

Vous avez la possibilité de souscrire, en option l'assurance « sport+ » complémentaire pour un montant de 10,65 €(cf formulaire remis au moment de l'inscription);

Que vous souscriviez ou pas, merci de nous remettre le bordereau détachable de la notice individuelle « dommages corporels MAIF » . oui non

	Versement	Banque	Mode ou N° Chèque	Nom si différent	Montant	Date remise(*)
Ne rien inscrire	Droit d'entrée					
	Assurance sport +					
	1					
	2					
	3					
	4					
	Casier 25.00€					
	Total					

* possibilité de payer en plusieurs fois (maximum 4 mois consécutifs)

- **Avant pris connaissance des statuts et règlements**, déclare y adhérer entièrement, assure savoir nager et demande à être admis au Rowing Club de Marseille, comme MEMBRE ACTIF. J'autorise le comité à considérer le **non-paiement dans les délais réglementaires** de ma cotisation annuelle, de la location du casier ou de tout autre somme due par moi au club, comme une démission entraînant ma radiation du club, et laissant la **disposition immédiate de mon casier**.
- **Les frais bancaires pour les chèques rejetés seront dus par l'adhérent**
- **Extraits des statuts** : « l'année financière et administrative se compte du 1er Septembre au 31 Août de l'année suivante ». **Pour les renouvellements, l'année commencée est due dans son intégralité.**

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » Marseille, le